

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de TDb Split Corp. (la « Société »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 30 novembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière, et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 30 novembre 2024 et 2023;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds et des informations, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2500, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215, Téléc. courriel : ca_toronto_18_york_fax@pwc.com

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Christina Fox.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 20 février 2025

TDB SPLIT CORP.

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AUX 30 NOVEMBRE 2024 ET 2023

	30 novembre 2024 (\$)	30 novembre 2023 (\$)
ACTIF		
Actif courant		
Placements	20 410 440	57 397 565
Trésorerie	67 841 629	31 287 978
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	3 626	995
	88 255 695	88 686 538
PASSIF		
Passif courant		
Options vendues	14 940	11 154
Frais à payer et autres dettes d'exploitation	84 960	86 719
À payer pour l'achat de titres	-	1 253 555
Distributions à payer	345 090	315 768
Actions de participation prioritaires (notes 1 et 6) ¹⁾	78 877 600	72 175 600
Actions de catégorie B	1 000	1 000
	79 323 590	73 843 796
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS		
D' ACTIONS RACHETABLES DE CATÉGORIE A (note 1)¹⁾	8 932 105	14 842 742
Nombre d'actions de participation prioritaires (note 6)	7 887 760	7 217 560
Nombre d'actions de catégorie A (note 6)	7 763 560	7 156 460
Nombre d'actions de catégorie A en circulation, après le regroupement (note 1) ²⁾	3 881 780	3 578 230
Actif net par action de participation prioritaire	10,00 \$	10,00 \$
Actif net par action de catégorie A	1,15 \$	2,07 \$
Actif net par action de catégorie A, après le regroupement (note 1) ²⁾	2,30 \$	4,15 \$
Actif net par unité	11,15 \$	12,07 \$

1) Les montants relatifs aux actions de participation prioritaires et à l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A tiennent compte des rachats de 44 093 140 \$ et de 6 916 \$ effectués le 9 décembre 2024 en vertu du droit de rachat spécial des actionnaires lié au report de la date de dissolution de la Société. Voir la note 1 pour plus de détails.

2) Les montants reflètent le regroupement des actions de catégorie A selon un ratio de 0,5 pour 1 après le paiement du droit de rachat spécial versé le 12 décembre 2024 lié au report de la date de dissolution de la Société. Voir la note 1 pour plus de détails.

Approuvé au nom du conseil d'administration



WAYNE FINCH

Administrateur



PETER CRUICKSHANK

Administrateur

TDB SPLIT CORP.

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE

	2024 (\$)	2023 (\$)
REVENU		
Gain (perte) net sur les placements et dérivés		
Gain (perte) net réalisé	542 206	3 054 528
Variation nette de la plus-value/ moins-value latente	(6 981 745)	(11 529 116)
Dividendes	2 990 987	3 178 694
Intérêts à distribuer	1 206 672	611 854
Gain (perte) net sur les placements et dérivés	(2 241 880)	(4 684 040)
 CHARGES (note 7)		
Frais de gestion	565 524	565 488
Honoraires d'audit	28 807	28 798
Jetons de présence des administrateurs	14 312	14 334
Frais du comité d'examen indépendant	4 064	4 064
Droits de garde	10 012	25 466
Frais juridiques	27 754	30 182
Informations aux actionnaires	23 103	22 386
Autres charges d'exploitation	83 447	71 172
Taxe de vente harmonisée	104 617	90 265
Coûts de transactions	74 310	42 132
	935 950	894 287
 Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A compte non tenu des distributions et des autres revenus (charges) liés aux actions de participation prioritaires	(3 177 830)	(5 578 327)
Distributions sur les actions de participation prioritaires	(3 903 306)	(3 605 290)
Prime (escompte) sur les actions de participation prioritaires	16 566	(144 469)
Frais d'émission des actions de participation prioritaires	(173 634)	(192 317)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(7 238 204)	(9 520 403)
 Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A, par action (note 8)	(0,98)	(1,38)
 Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A, par action, après le regroupement (notes 1 et 8)¹⁾	(1,96)	(2,76)

- 1) Les montants reflètent le regroupement des actions de catégorie A selon un ratio de 0,5 pour 1 après le paiement du droit de rachat spécial versé le 12 décembre 2024 lié au report de la date de dissolution de la Société. Voir la note 1 pour plus de détails.

TDB SPLIT CORP.**ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES DE CATÉGORIE A****POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE**

	2024 (\$)	2023 (\$)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à l'ouverture de la période	14 842 742	24 111 622
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(7 238 204)	(9 520 403)
Produit brut de l'émission d'actions de catégorie A (note 6)	1 429 057	2 729 303
Frais d'émission des actions de catégorie A	(101 490)	(81 439)
Produit net de l'émission d'actions de catégorie A	<u>1 327 567</u>	<u>2 647 864</u>
Distributions sur les actions de catégorie A¹⁾		
Dividendes canadiens	-	(2 396 341)
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(5 910 637)	(9 268 880)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à la clôture de la période	8 932 105	14 842 742

1) Le statut des distributions est fonction du traitement fiscal dont bénéficient les porteurs d'actions.

TDB SPLIT CORP.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE

	2024 (\$)	2023 (\$)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(7 238 204)	(9 520 403)
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Distributions sur les actions de participation prioritaires	3 903 306	3 605 290
(Prime) escompte sur les actions de participation prioritaires	(16 566)	144 469
Frais d'émission des actions de participation prioritaires	173 634	192 317
(Gain) perte net réalisé sur les placements et dérivés	(542 206)	(3 054 528)
Variation nette de la plus-value/ moins-value latente des placements et dérivés	6 981 745	11 529 116
Acquisition de placements, après primes sur options	(43 353 715)	(16 597 636)
Produit de la vente de placements	72 651 532	32 684 536
(Augmentation) diminution des intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	(2 631)	65
Augmentation (diminution) des frais à payer et autres dettes d'exploitation	(1 759)	941
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	32 555 136	18 984 167
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit brut de l'émission d'actions de catégorie A et d'actions de participation prioritaires (note 6)	8 147 623	10 002 834
Frais d'émission des actions de catégorie A et des actions de participation prioritaires	(275 124)	(273 756)
Distributions sur les actions de catégorie A	-	(2 723 059)
Distributions sur les actions de participation prioritaires	(3 873 984)	(3 572 837)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	3 998 515	3 433 182
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	36 553 651	22 417 349
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	31 287 978	8 870 629
Trésorerie à la clôture de l'exercice	67 841 629	31 287 978
Dividendes reçus*	2 990 987	3 178 694
Intérêts reçus*	1 206 672	611 854

* Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

TDB SPLIT CORP.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

AU 30 NOVEMBRE 2024

Nombre d'actions (contrats)	Description	Coût moyen (primes reçues) (\$)	Juste valeur (\$)
	Principaux placements		
	Actions ordinaires canadiennes		
257 610	La Banque Toronto-Dominion	20 266 054	20 410 440
	Total des principales actions ordinaires canadiennes (100,1 %)	<u>20 266 054</u>	<u>20 410 440</u>
	Options d'achat vendues (100 actions par contrat)		
	Options d'achat canadiennes vendues		
(360)	La Banque Toronto-Dominion à 82 \$, décembre 2024	(21 600)	(14 940)
	Total des options d'achat canadiennes vendues (-0,1 %)	<u>(21 600)</u>	<u>(14 940)</u>
		<u>20 244 454</u>	<u>20 395 500</u>
	Moins : ajustements au titre des coûts de transactions	<u>(6 621)</u>	
	Total des placements (100,0 %)	<u>20 237 833</u>	<u>20 395 500</u>

TDB SPLIT CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2024 ET 2023

1. Constitution

TDb Split Corp. (la « Société ») est une société de placement à capital variable établie le 24 mai 2007 en vertu des lois de la province d'Ontario. Elle est entrée en activité le 7 août 2007. Elle a pour gestionnaire et pour gestionnaire de portefeuille QuadraVest Capital Management Inc. (« QuadraVest » ou le « gestionnaire »). L'adresse du siège social de la Société est le 200 Front Street West, Suite 2510, Toronto (Ontario) M5V 3K2. La Société investit dans des actions ordinaires de La Banque Toronto-Dominion (la « Banque TD ») et utilise une stratégie active de vente d'options d'achat couvertes pour générer un revenu additionnel en complément des dividendes reçus.

En raison du report de cinq ans de la date de dissolution de la Société, du 1^{er} décembre 2024 au 1^{er} décembre 2029, un droit de rachat spécial a été attribué aux actionnaires, leur permettant de remettre une catégorie d'actions, ou les deux, en échange d'un prix de rachat correspondant à la valeur liquidative par unité de 11,15 \$ au 29 novembre 2024 (10 \$ par action de participation prioritaire et 1,15 \$ par action de catégorie A). En vertu du droit de rachat spécial, la Société a racheté 4 409 314 actions de participation prioritaires et 6 014 actions de catégorie A le 9 décembre 2024. Au 30 novembre 2024, les montants relatifs aux actions de participation prioritaires et à l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A dans l'état de la situation financière tenaient compte des paiements de 44 093 140 \$ et de 6 916 \$ versés pour les rachats.

Parallèlement au report de sa date de dissolution, la Société a augmenté le taux annuel des dividendes versés aux porteurs d'actions de participation prioritaires de 5,25 % à 7,0 % à compter du 1^{er} décembre 2024.

La date de dissolution peut être reportée par tranche de cinq ans au gré de la Société. Le cas échéant, les porteurs bénéficieront d'un droit de rachat spécial de leurs actions.

Après le règlement du droit de rachat spécial et afin de rétablir un équilibre du nombre d'actions en circulation pour chaque catégorie d'action, les actions de catégorie A ont été regroupées selon un ratio de 0,5 action post-regroupement pour 1 action pré-regroupement en circulation le 12 décembre 2024.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité). Ils ont été préparés selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) des actifs financiers et des passifs financiers (dont les instruments dérivés).

Ils ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 20 février 2025.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Un résumé des informations significatives sur les méthodes comptables applicables à la Société est présenté ci-après :

Placements et instruments financiers

La Société classe ses placements, y compris les instruments dérivés, selon le modèle économique qu'elle a adopté pour les gérer et selon les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs financiers est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. La Société se concentre principalement sur la juste valeur et utilise ces données pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions. La Société n'a pas fait le choix de désigner irrévocablement les actions comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG). Par conséquent, tous les placements, y compris les instruments dérivés, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les obligations de la Société au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A sont présentées au montant de rachat annuel. Tous les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis au coût amorti par la suite, qui correspond approximativement à la juste valeur.

La Société comptabilise les achats et ventes normalisés d'instruments financiers à la date de transaction, qui est la date à laquelle elle s'engage à acheter ou à vendre l'instrument. Les coûts de transactions, comme les commissions de courtage, liés aux actifs et aux passifs financiers à la JVRN sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, et les coûts de transactions liés aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la JVRN sont inclus dans la valeur comptable de ces instruments. Un actif financier est décomptabilisé lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie provenant du placement est arrivé à expiration ou a été cédé et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif. Les dividendes sont comptabilisés à titre de revenus à la date ex-dividende. Les gains et les pertes réalisés et la plus-value ou la moins-value latente sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Les primes reçues sur les options vendues sont, tant que ces options sont en cours, inscrites à titre de passif dans l'état de la situation financière et évaluées à un montant correspondant à la valeur de marché d'une option qui aurait pour effet de dénouer la position. Les gains ou les pertes réalisés à l'expiration ou à l'exercice de l'option sont constatés à titre de gain (perte) net réalisé sur les placements et dérivés dans l'état du résultat global.

Comme les actions de participation prioritaires ont priorité de rang sur les actions des catégories A et B et ne sont pas subordonnées aux autres catégories d'instruments remboursables au gré du porteur, elles ont été classées dans les passifs financiers. Ces actions sont comptabilisées au coût amorti. L'amortissement des primes ou des escomptes à l'émission d'actions de participation prioritaires est inscrit à l'état du résultat global.

Comme les actions de catégorie B sont subordonnées aux actions de participation prioritaires, mais ont priorité de rang sur les actions de catégorie A, elles ne sont pas subordonnées aux autres catégories d'instruments remboursables au gré du porteur et ont donc été classées dans les passifs financiers. Ces actions sont comptabilisées au coût amorti.

Les actions de catégorie A peuvent être rachetées au gré du porteur chaque mois, chaque année ou à la date de dissolution de la Société. Ces actions sont donc assorties de multiples obligations contractuelles et sont présentées en tant que passifs financiers.

La valeur liquidative de la Société est déterminée conformément aux exigences des lois, notamment du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, et est utilisée aux fins de traitement des opérations sur actions. Aux fins de la présentation de l'information financière selon les normes IFRS de comptabilité, l'actif net de la Société correspond à l'écart entre la valeur totale des actifs de la Société et la valeur totale de ses passifs, compte non tenu des actions de participation prioritaires et de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A (l'« actif net de la Société »). Les actions de participation prioritaires et les actions de catégorie A sont émises en nombre égal (collectivement, une « unité ») et sont en circulation en nombre égal pendant toute la période pertinente. Si le nombre d'actions de catégorie A et d'actions de participation prioritaires en circulation n'est pas égal, le montant notionnel de l'unité correspondra au quotient du total de la valeur liquidative de la Société divisé par la somme de la valeur liquidative par action attribuable aux actions de catégorie A et aux actions de participation prioritaires.

Évaluation des placements

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs

(comme les actions et les options) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La Société utilise le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique de la Société consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La Société utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 5 pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur de la Société.

Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts à vue auprès d'une institution financière.

Conversion de devises

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société. La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie dans la monnaie fonctionnelle de la Société aux taux de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de placements, les revenus et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de transaction.

Frais de gestion et frais d'administration

Les frais de gestion et les frais d'administration sont constatés progressivement par la Société à mesure que QuadraVest fournit ses services. Voir la note 7 pour de plus amples renseignements sur le calcul des frais de gestion et des frais d'administration de la Société.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A, correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A, divisée par le nombre moyen pondéré de ces actions en circulation au cours de l'exercice. Voir la note 8 pour en connaître le calcul.

Impôt

La Société est considérée comme une société de placement à capital variable au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, à ce titre, elle est assujettie à l'impôt sur son revenu net pour chaque année d'imposition, y compris sur ses gains en capital nets imposables réalisés, le cas échéant, au taux applicable aux sociétés de placement à capital variable. Les règles fiscales générales applicables aux sociétés ouvertes s'appliquent également aux sociétés de placement à capital variable. Cependant, les impôts payables sur les gains en capital nets réalisés sont remboursables selon une formule au moment du rachat d'actions ou du versement de dividendes aux actionnaires à partir du compte de dividendes de gains en capital.

TDB SPLIT CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2024 ET 2023

Les intérêts et les revenus de source étrangère sont imposés aux taux normaux d'imposition applicables aux sociétés de placement à capital variable, et peuvent être réduits au moyen des déductions permises à des fins fiscales.

Toutes les charges de la Société, frais de gestion, frais d'administration et charges d'exploitation compris, sont prises en compte pour établir son passif d'impôt total.

La Société étant une société de placement à capital variable, les dividendes imposables qu'elle reçoit de sociétés canadiennes imposables sont assujettis à un impôt de 38 1/3 % en vertu de la partie IV de la Loi de l'impôt. Cet impôt est entièrement remboursable au versement de dividendes imposables aux actionnaires, à raison de 1,15 \$ pour chaque tranche de 3 \$ de dividendes versés. Tout impôt ainsi versé figure à titre de montant à recevoir jusqu'au recouvrement par versement aux actionnaires de dividendes tirés du revenu net de placement. Tant que la Société sera admissible à titre de société de placement à capital variable, tout impôt sur les gains en capital nets imposables réalisés sera remboursable au moment de la distribution des gains aux actionnaires sous forme de dividendes ou au moment du rachat d'actions à la demande des actionnaires. En raison du mécanisme de remboursement au titre des gains en capital et des remboursements en vertu de la partie IV, la Société recouvre tout impôt canadien sur le revenu qu'elle a payé sur les gains en capital et les dividendes canadiens imposables. La Société a ainsi déterminé qu'en substance elle n'était pas assujettie à l'impôt. L'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital et à d'autres différences temporaires n'a donc pas été reflétée à titre d'actif ou de passif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Selon ses estimations, la Société dispose, à des fins fiscales, de pertes autres qu'en capital cumulées de 6 283 603 \$ au 30 novembre 2024 (6 283 603 \$ au 30 novembre 2023) pouvant, au besoin, être portées en diminution du revenu imposable d'exercices futurs. Celles-ci expirent à la date prévue de dissolution de la Société. La Société dispose également, à des fins fiscales, de pertes en capital cumulées estimatives de 4 021 544 \$ (4 026 626 \$ au 30 novembre 2023) pouvant être portées en diminution des gains en capital futurs, le cas échéant, et qui n'expirent pas.

4. Estimations comptables et jugements critiques

Pour préparer les présents états financiers, la direction a dû faire des estimations et poser des hypothèses fondées sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les événements attendus. Lorsque des estimations sont faites, les montants présentés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de charges peuvent différer des montants qui auraient été présentés si l'issue des incertitudes et des événements futurs avait été connue au moment de la préparation des états financiers. Les principales estimations formulées par la Société sont liées à l'évaluation des placements et des instruments dérivés à la juste valeur, tel qu'il est indiqué à la note 5.

5. Gestion du risque lié aux instruments financiers

La Société classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables. La hiérarchie des justes valeurs se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 – Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés de niveau 1, directement ou indirectement observables pour les actifs ou les passifs;

Niveau 3 – Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

TDB SPLIT CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2024 ET 2023

Le tableau ci-dessous indique le classement des instruments financiers de la Société selon leur niveau dans la hiérarchie des justes valeurs aux 30 novembre 2024 et 2023 :

Actifs et passifs financiers à la juste valeur au 30 novembre 2024				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	20 410 440 \$	-	-	20 410 440 \$
Options	(14 940 \$)	-	-	(14 940 \$)
	20 395 500 \$	-	-	20 395 500 \$

Actifs et passifs financiers à la juste valeur au 30 novembre 2023				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	57 397 565 \$	-	-	57 397 565 \$
Options	(11 154 \$)	-	-	(11 154 \$)
	57 386 411 \$	-	-	57 386 411 \$

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes et la juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et qu'un cours de marché est disponible. Il n'y a eu aucun transfert ou reclassement entre les niveaux au cours des exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023.

De par la nature de ses activités de placement, la Société est exposée à divers risques financiers : le risque de marché (qui comprend le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidité.

Les résultats réels peuvent différer considérablement de toute analyse de sensibilité présentée ci-après et l'écart peut être important.

Risque de marché

Tous les placements en valeurs mobilières présentent un risque de perte de capital.

Le risque de marché varie selon trois principaux facteurs : le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et les fluctuations du change.

Risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers varie en raison de fluctuations des cours (autres que celles provenant du risque de taux d'intérêt et du risque de change).

Le programme de vente d'options d'achat couvertes, qui génère un revenu additionnel pour le portefeuille, peut également contribuer à limiter les effets de la baisse du cours de la Banque TD durant les exercices où il existe une option d'achat couverte sur le titre de cette société.

La Société est exposée à l'autre risque de prix par ses placements en actions et en options vendues. Au 30 novembre 2024, si les cours boursiers de ces actions avaient augmenté de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net de la Société aurait augmenté d'environ 1 870 000 \$ (5 387 000 \$ au 30 novembre 2023). De même, si les cours boursiers de ces actions avaient diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net de la Société aurait diminué d'environ 2 033 000 \$ (5 734 000 \$ au 30 novembre 2023).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La majorité des actifs et des passifs financiers de la Société ne portent pas intérêt. Par conséquent, la Société n'était pas exposée

TDB SPLIT CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2024 ET 2023

à un risque important relativement aux fluctuations des taux d'intérêt du marché et elle estimait que le risque de taux d'intérêt était négligeable aux 30 novembre 2024 et 2023.

Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, la monnaie de présentation de la Société, varient en raison de fluctuations des taux de change. Les placements et les actifs nets de la Société sont tous libellés en dollars canadiens. Il n'existait donc pas de risque de change aux 30 novembre 2024 et 2023.

Autres risques

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'effectuer la totalité de ses paiements à l'échéance. Les opérations de la Société portent toutes sur des options et des titres cotés et sont réglées par l'entremise de courtiers agréés. Le risque de défaillance d'un courtier est jugé minime, car les titres vendus ne sont livrés qu'après réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat n'est effectué que lorsque le courtier a reçu les titres. La trésorerie est détenue auprès d'une institution financière reconnue et réglementée. Aux 30 novembre 2024 et 2023, la Société était peu exposée au risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. La Société est exposée au risque de liquidité principalement en raison des rachats mensuels et annuels au gré du porteur d'actions de catégorie A et d'actions de participation prioritaires. Le délai de préavis pour toutes les demandes de rachat est adéquat. Le portefeuille de la Société est composé de titres très liquides de la Banque TD, laquelle est une société à grande capitalisation cotée à la Bourse de Toronto (TSX). Les actions de catégorie A et les actions de participation prioritaires en circulation sont toutes rachetables chaque mois et chaque année ou, comme prévu, à la date de dissolution de la Société. Aux 30 novembre 2024 et 2023, tous les autres passifs financiers étaient exigibles dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice.

Risque de concentration

La Société investit uniquement dans des actions ordinaires de la Banque TD. Ces placements sont, de ce fait, exposés à des facteurs propres à ces titres.

Le portefeuille de placement de la Société est réparti comme suit :

	30 novembre 2024	30 novembre 2023
Actions ordinaires de la Banque TD	23,2 %	66,0 %
Options d'achat vendues	0,0 %	0,0 %
Autres actifs, moins les passifs		
(hors actions de participation prioritaires)	76,8 %	34,0 %
	100 %	100 %

TDB SPLIT CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2024 ET 2023

6. Unités rachetables

Actions de participation prioritaires

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions de participation prioritaires.

<u>Opérations sur actions de participation prioritaires</u>	30 novembre 2024	30 novembre 2023
Ouverture de l'exercice	7 217 560	6 475 760
Émises au cours de l'exercice	670 200	741 800
Clôture de l'exercice	<u>7 887 760</u>	<u>7 217 560</u>

Les actions de participation prioritaires donnent droit à des dividendes mensuels cumulatifs en espèces de 0,04375 \$ par action de participation prioritaire (à partir du 1^{er} décembre 2024, 0,05833 \$ par action de participation prioritaire, ce qui représente un rendement de 7,0 % par an). Toutes les actions de participation prioritaires en circulation à la date de dissolution seront rachetées par la Société à cette date. Les actions de participation prioritaires ont été présentées à titre de passif dans les états financiers.

Les actions de participation prioritaires se négocient à la TSX sous le symbole « XTD.PR.A ». Leur cours était de 10,19 \$ au 30 novembre 2024 (9,75 \$ au 30 novembre 2023). Les actions de participation prioritaires peuvent être remises à tout moment aux fins de rachat à un prix de rachat donné, mais leur rachat a lieu seulement le dernier jour ouvrable de chaque mois. Les porteurs d'actions qui remettent aux fins de rachat à la fois une action de participation prioritaire et une action de catégorie A au cours du mois de décembre de chaque exercice seront en droit de recevoir un montant correspondant à la valeur liquidative par unité au dernier jour ouvrable de ce mois. Le prix de rachat des actions de participation prioritaires rachetées au cours de tout autre mois est établi en fonction d'une formule de rachat actualisée préétablie. En vertu d'une convention de remise en circulation, la Société peut, sans y être tenue, exiger de l'agent de remise en circulation qu'il fasse de son mieux pour trouver des acheteurs pour les actions de participation prioritaires ou les actions de catégorie A remises en vue de leur rachat.

Les actions de participation prioritaires prennent rang avant les actions de catégories A et B pour le versement des dividendes. Les actions de participation prioritaires prennent rang avant les actions de catégorie A à la dissolution de la Société.

La Société peut, à son gré, émettre des actions de temps à autre grâce à un programme d'émissions d'actions au prix du marché. Toutes les actions de catégorie A et les actions de participation prioritaires vendues dans le cadre de ce programme sont négociées à la TSX, ou à toute autre bourse canadienne sur laquelle ces catégories d'actions sont cotées et sont négociées, au cours qui prévaut à la date de la vente.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2024, 670 200 actions de participation prioritaires ont été vendues dans le cadre du programme d'émissions d'actions au prix du marché, à un prix moyen de 10,02 \$ par action de participation prioritaire. Le produit brut, le produit net et les commissions de courtage sur la vente des actions de participation prioritaires ont été respectivement de 6 718 566 \$, de 6 621 073 \$ et de 97 493 \$.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2023, 741 800 actions de participation prioritaires ont été vendues dans le cadre du programme d'émissions d'actions au prix du marché, à un prix moyen de 9,81 \$ par action de participation prioritaire. Le produit brut, le produit net et les commissions de courtage sur la vente des actions de participation prioritaires ont été respectivement de 7 273 531 \$, de 7 094 751 \$ et de 178 780 \$.

TDB SPLIT CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2024 ET 2023

Actions de catégorie A et actions de catégorie B

Nombre autorisé

Un nombre illimité d'actions de catégorie A

1 000 actions de catégorie B

Opérations sur actions de catégorie A

	30 novembre 2024	30 novembre 2023
Ouverture de l'exercice	7 156 460	6 534 360
Émises au cours de l'exercice	607 100	622 100
Clôture de l'exercice	<u>7 763 560</u>	<u>7 156 460</u>

Les actions de catégorie A ont été initialement émises au prix de 10,00 \$ l'action, et les distributions cibles ont été fixées à 0,05 \$ par mois, par action, lorsque la valeur liquidative par unité est supérieure à 12,50 \$. Toutes les actions de catégorie A en circulation à la date de dissolution seront rachetées par la Société à cette date. Les actions de catégorie A se négocient à la TSX sous le symbole « XTD ». Leur cours était de 2,07 \$ au 30 novembre 2024 (3,05 \$ au 30 novembre 2023). Les actions de catégorie A peuvent être remises à tout moment aux fins de rachat à un prix de rachat donné, mais leur rachat n'a lieu que le dernier jour ouvrable de chaque mois. Les porteurs d'actions qui remettent aux fins de rachat à la fois une action de catégorie A et une action de participation prioritaire au cours du mois de décembre de chaque exercice seront en droit de recevoir un montant correspondant à la valeur liquidative par unité au dernier jour ouvrable de ce mois. Le prix de rachat des actions de catégorie A rachetées au cours de tout autre mois est établi en fonction d'une formule de rachat actualisée préétablie. En vertu d'une convention de remise en circulation, la Société peut, sans y être tenue, exiger de l'agent de remise en circulation qu'il fasse de son mieux pour trouver des acheteurs pour les actions de participation prioritaires ou les actions de catégorie A remises en vue de leur rachat. Les gains ou les pertes réalisés au rachat d'actions, le cas échéant, sont comptabilisés comme gain (perte) au rachat dans l'état du résultat global.

Les actions de participation prioritaires prennent rang avant les actions de catégorie A pour ce qui est du versement des dividendes. À la dissolution de la Société, les porteurs d'actions de catégorie A recevront un montant équivalant à la valeur liquidative par unité moins 10,00 \$ (prix de rachat des actions de participation prioritaires).

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2024, 607 100 actions de catégorie A ont été vendues dans le cadre du programme d'émissions d'actions au prix du marché, à un prix moyen de 2,35 \$ par action. Le produit brut, le produit net et les commissions de courtage sur la vente des actions de participation prioritaires ont été respectivement de 1 429 057 \$, de 1 403 707 \$ et de 25 350 \$.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2023, 622 100 actions de catégorie A ont été vendues dans le cadre du programme d'émissions d'actions au prix du marché, à un prix moyen de 4,39 \$ par action. Le produit brut, le produit net et les commissions de courtage sur la vente des actions de catégorie A ont été respectivement de 2 729 303 \$, de 2 661 402 \$ et de 67 901 \$.

Les porteurs d'actions de catégorie B n'ont pas droit aux dividendes. Les actions de catégorie B sont rachetables au prix de 1,00 \$ l'action. Les porteurs d'actions de catégorie B ont droit à un vote par action. Le 29 mai 2007, la Société a émis 1 000 actions de catégorie B en faveur de TDb Split Corp. Holding Trust pour une contrepartie en trésorerie de 1 000 \$.

7. Charges

La Société assume toutes les charges habituelles relatives à son exploitation et à son administration, y compris les frais de comptabilité et d'administration, les droits de garde, la rémunération de l'agent des transferts, les frais juridiques et les honoraires d'audit, la rémunération des administrateurs indépendants et du comité d'examen indépendant, les droits de dépôt réglementaires et d'inscription

TDB SPLIT CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2024 ET 2023

en bourse, les frais de communication avec les porteurs d’actions et les frais découlant de la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques applicables.

Selon la convention de gestion, Quadravest a droit à des frais d’administration payables mensuellement à terme échu, à un taux annuel de 0,10 % de la valeur liquidative de la Société, calculée à chaque date d’évaluation mensuelle compte tenu des actions de participation prioritaires en circulation.

Selon la convention de gestion de portefeuille, Quadravest a droit à des frais de gestion de base payables à terme échu, à un taux annuel de 0,55 % de la valeur liquidative de la Société, calculée à chaque date d’évaluation mensuelle compte tenu des actions de participation prioritaires en circulation.

L’escompte mensuel de 2 % par rapport à la valeur liquidative applicable aux rachats d’actions de participation prioritaires et d’actions de catégorie A est à payer à Quadravest. Aucuns frais de rachat n’ont été versés pour l’exercice clos le 30 novembre 2024 (aucuns frais au 30 novembre 2023).

Les frais de gestion totalisant 565 524 \$ (565 488 \$ au 30 novembre 2023) engagés au cours de l’exercice clos le 30 novembre 2024 comprennent les frais d’administration et les frais de gestion de base. Au 30 novembre 2024, des frais d’administration et de gestion de placement totalisant 46 619 \$ étaient dus au gestionnaire (46 614 \$ au 30 novembre 2023).

Les commissions de courtage payées par la Société pour les opérations portant sur ses titres en portefeuille ont totalisé 74 310 \$ pour l’exercice clos le 30 novembre 2024 (42 132 \$ au 30 novembre 2023). Les commissions de courtage versées à certains courtiers peuvent, au-delà du paiement des services de courtage pour les opérations de portefeuille, servir à la rémunération de services de recherche sur les placements fournis au gestionnaire. La rémunération des services de recherche incluse dans les commissions versées aux courtiers était de 5 206 \$ au 30 novembre 2024 (5 893 \$ au 30 novembre 2023).

En ce qui concerne l’audit des états financiers de la Société, les honoraires payés ou à payer à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. et aux autres cabinets membres du réseau PwC s’établissaient à 23 278 \$ pour l’exercice clos le 30 novembre 2024. Les honoraires liés à d’autres services, se rapportant principalement aux émissions d’actions de la Société, s’élevaient à 57 190 \$.

8. Augmentation (diminution) de l’actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A

L’augmentation (la diminution) de l’actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023 est calculée comme suit :

	2024	2023
Augmentation (diminution) de l’actif net attribuable aux porteurs d’actions rachetables de catégorie A	(7 238 204 \$)	(9 520 403 \$)
Nombre moyen pondéré d’actions de catégorie A en circulation	7 379 548	6 905 368
Augmentation (diminution) de l’actif net attribuable aux porteurs d’actions rachetables de catégorie A, par action	(0,98 \$)	(1,38 \$)
Augmentation (diminution) de l’actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A, après le regroupement des actions de catégorie A ¹⁾	(1,96 \$)	(2,76 \$)

1) Les montants reflètent le regroupement des actions de catégorie A selon un ratio de 0,5 pour 1 après le paiement du droit de rachat spécial versé le 12 décembre 2024 lié au report de la date de dissolution de la Société. Voir la note 1 pour plus de détails.

TDB SPLIT CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2024 ET 2023

9. Distributions

Les distributions par action se sont établies comme suit :

	30 novembre 2024	30 novembre 2023
Actions de participation prioritaires	0,5250 \$	0,5250 \$
Actions de catégorie A	- \$	0,35 \$

10. Gestion du capital

La Société considère que son capital se compose d'actions de catégorie A, d'actions de catégorie B et d'actions de participation prioritaires.

Ses objectifs de gestion du capital sont les suivants :

- verser aux porteurs d'actions de participation prioritaires des dividendes mensuels fixes cumulatifs en espèces sur actions de participation prioritaires de 0,04375 \$ par action de participation prioritaire, ce qui représente un rendement de 5,25 % par an sur le prix de rachat de 10 \$ des actions de participation prioritaires (à partir du 1^{er} décembre 2024, 0,05833 \$ par action de participation prioritaire, ce qui représente un rendement de 7,0 % par an), et verser aux porteurs le prix de rachat de 10 \$ des actions de participation prioritaires au moment de la dissolution;
- verser aux porteurs d'actions de catégorie A des distributions en espèces mensuelles régulières d'un montant cible de 0,05 \$ par action de catégorie A lorsque la valeur liquidative par unité est supérieure à 12,50 \$ et permettre aux porteurs de recevoir une participation à toute croissance qui porte la valeur liquidative de la Société au-delà de 10,00 \$ par unité.

Dans le cadre de la gestion de sa structure de capital, la Société peut modifier le montant des dividendes versés aux porteurs d'actions ou rembourser du capital à ces derniers.

11. Rapprochement entre la valeur liquidative par action de catégorie A et l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A

Aux 30 novembre 2024 et 2023, il n'y avait aucun écart entre la valeur liquidative par action de catégorie A utilisée aux fins de traitement des opérations et l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A, aux fins de la présentation de l'information financière.

12. Nouvelle norme IFRS de comptabilité

En avril 2024, l'International Accounting Standards Board a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui vise à améliorer la qualité des informations financières en introduisant de nouvelles exigences, notamment de nouvelles catégories et de nouveaux sous-totaux requis dans l'état du résultat global ainsi que des directives plus précises sur le regroupement des informations. IFRS 18 remplace IAS 1 *Présentation des états financiers*. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais son adoption anticipée est permise. La Société évalue présentement l'incidence de ces nouvelles exigences.

13. Événement postérieur

En vertu du droit de rachat spécial lié au report de sa date de dissolution, la Société a racheté 4 409 314 actions de participation prioritaires et 6 014 actions de catégorie A, pour des montants respectifs de 44 093 140 \$ et de 6 916 \$ le 9 décembre 2024.

Après le règlement du droit de rachat spécial et afin de rétablir un équilibre du nombre d'actions en circulation pour chaque catégorie d'action, les actions de catégorie A ont été regroupées selon un ratio de 0,5 action post-regroupement pour 1 action pré-regroupement en circulation le 12 décembre 2024.